vée. Après le renversement de cet odieux régime (4 septembre 1870), il fut mis à la tête de la municipalité de Neufchâteau, et, le 8 février 1871, plus de 22,000 électeurs des Vosges l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Il prit assez rarement la parole, mais il vota constamment avec la gauche républicaine. Il se prononça contre la paix, les prières publiques, le pouvoir constituant, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, la levée de l'état de siége, pour M. Thiers le 24 mai 1873, fit une opposition constante au gouvernement de combat et vota contre le septennat. Après avoir contribué à la chute du cabinet de Broglie, M. Contaut appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour la constitution du 25 février, contre la politique du ministère Buffet, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, le vieux républicain posa sa candidature dans l'arrondissement de Neufchâteau; n'ayant pas obtenu la majorité au premier tour de scrutin, il se retira devant M. de Pontlevoy, également républicain, qui fut élu. Il est rentré depuis lors dans la vie privée.

Contes (TROIS), par Gustave Flaubert (Paris, 1877, 1 vol.). Au moment même où s'ouvrait le Salon de 1877, M. Gustave Flaubert, narguant le jury et sans craindre la concurrence, exposait lui aussi trois tableaux de genre différent. Le premier était une grisaille, pâle et un peu terne dans sa perfection, comme la triste et morne existence qu'elle retrace. *Un cœur simple*, c'est l'histoire d'une pauvre servante de province, relatée jour par jour, heure par heure, avec les bien petites joies, les lourds chagrins, les misères naïvement et héroïquement supportées par un être dévoué, silencieux et doux, qui passe sur terre comme le cheval de labour passe dans le sillon, toujours prêt au labeur incessant et à l'obéissance passive. Puis vient une toile éclatante, où se déroule la fantastique légende de *Saint Julien l'hospitalier :* on dirait une page de la vie des saints commentée par Shakspeare et colorée par Delacroix. Enfin, une étude aux horizons immenses, pleine de richesses archéologiques, peinture vivante, aux prismes chatoyants, aux lignes fermes et accentuées, aux groupes agencés avec un réalisme magistral, d'où se détachent, puissamment et chaudement mis en relief, parmi les somptuosités et les pompes orientales de la cour d'Antipas, les étranges et beaux visages des cruelles Hérodiades. Le festin offert par Hérode à Vitellius, la danse de Salomé et saint Jean-Baptiste lançant l'anathème et prophétisant du fond de l'antre où il attend la mort, sont de véritables toiles auxquelles il ne manque ni la richesse de la couleur ni le fini de l'exécution. L'auteur de *Mme Bovary* et de *Salammbô* a montré dans ses *Trois contes* toute la magie d'une plume passée maîtresse en l'art d'écrire.

CONTE-GRANDCHAMPS (Pierre), ingénieur français, né à Angoulême en 1816. Elève de l'Ecole polytechnique (1835-1836), puis de l'Ecole des ponts et chaussées, il devint ingénieur ordinaire en 1842, fut employé à ce titre dans divers départements et fut nommé en 1861 ingénieur en chef. En 1864, il a été promu officier de la Légion d'honneur, et, depuis 1867, il dirige dans les Basses-Pyrénées le service des ponts et chaussées. On lui doit : *Alimentation des fontaines publiques de la ville de Saint-Etienne* (1848, in-4°); *la Corse, sa colonisation et son rôle dans la Méditerranée* (1859, in-8°); *Rapport sur le percement du grand tunnel des Alpes* (1863, in-8°).

CONTEJEAN (Charles-Louis), naturaliste français, né à Montbéliard en 1824. A dix-huit ans, il partit pour la Russie, où, pendant quatre ans, il fut précepteur et s'occupa pendant ses loisirs de l'étude de la botanique. De retour en France en 1846, il alla continuer ses études scientifiques à Paris. M. Contejean retourna ensuite dans sa ville natale, où il créa le musée d'histoire naturelle. Reçu licencié ès sciences naturelles en 1856, docteur en 1859, il fut nommé en 1860 préparateur du cours de géologie au muséum d'histoire naturelle. Après avoir été professeur à Angers et à Toulouse, M. Contejean est devenu successivement professeur suppléant d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont (1864), à celle de Poitiers (1865) et professeur en titre à cette même Faculté à la fin de 1865. Ce savant a fait plusieurs voyages scientifiques en France, en Suisse, en Italie, en Allemagne. En 1866, il a obtenu une médaille d'argent au concours des sociétés savantes. M. Contejean a publié divers travaux sur la botanique, la géologie, etc. Nous citerons de lui : *Enumération des plantes vasculaires des environs de Montbéliard* (1856, in-8°); *Monographie de l'étage kimméridien du Jura, de la France et de l'Angleterre* (1859, in-8°); la *Lune rousse au pays de Montbéliard* (1868, in-8°); *Eléments de géologie et de paléontologie* (1874, in-8°).

CONTEMPLATISME s. m. (kon-tan-pla-ti-sme — rad. *contemplation*). Etat des personnes qui ont l'habitude de la contemplation : *Une sorte de langueur règne dans toute la personne de la sainte; sa figure conserve l'accent d'un* CONTEMPLATISME *rêveur.* ‖ Peu usité.

CONTES, bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Nice, sur la rivière Contes; pop. aggl., 728 hab. — pop. tot., 1,560 hab. Commerce en huile, foin, vin et châtaignes.

Contessina (LA), opéra semi-seria en trois actes, paroles italiennes de M. de Lauzières, d'après un livret de MM. de Saint-Georges et Jules Adenis, musique de M. le prince J. Poniatowski; représenté aux Italiens le 28 avril 1868. Le livret repose au fond sur la donnée la plus vulgaire, puisqu'un héritage intervient au dénoûment pour faire épouser au jeune comte d'Alteriva, qui est sans fortune, la jeune fille qu'il aime et qui est devenue millionnaire. Seulement les auteurs ont introduit un épisode piquant, une véritable invention. La scène se passe au bord de la mer. Un vaisseau échoue. Une jeune fille est sauvée des flots par le jeune comte; mais la frayeur l'a rendue muette, de telle sorte que, pendant la plus grande partie de la pièce, l'héroïne mime son rôle. Elle recouvre la parole à l'heure du dénoûment. La musique est bien écrite pour les voix, instrumentée avec goût et d'un style italien agréable. Nous avons remarqué le chœur des serviteurs, un joli quatuor, un duo, un menuet bien traité et la chanson du matelot. Il convient de signaler, en outre, les airs de ballet, que le prince compositeur traite toujours avec verve et talent. Quoique inférieurs à ceux de *Pierre de Médicis*, du même auteur, on les entend avec un vif plaisir. L'ouvrage a été interprété par M. et Mme Tiberini, Verger, Scalese et Mme Grossi. Le rôle de Stella a été mimé avec beaucoup de grâce par Mlle Urban.

* **CONTI** (Charles-Etienne), ancien magistrat, ancien représentant du peuple. — Il est mort à Paris au mois de février 1872. Grand officier de la Légion d'honneur en 1867, il fut nommé sénateur en 1868. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Conti se rendit en Angleterre auprès de l'ex-impératrice. Lors des élections du 8 février 1871, M. Conti se porta candidat à l'Assemblée nationale dans la Corse. Dans sa profession de foi, il déclara qu'en votant pour un des serviteurs les plus dévoués de l'Empire, la Corse allait prouver que le malheur courageusement supporté la touchait encore plus que le prestige du pouvoir et l'éclat du trône. M. Conti fut élu député. Lorsque, le 1er mars 1871, l'Assemblée nationale discuta les préliminaires de paix, M. Conti voulut prendre la défense de cet Empire qui avait été si désastreux pour la France. Mais un cri général d'indignation vint presque aussitôt étouffer son plaidoyer, et la Chambre, moins six voix, adopta la motion Target conçue en ces termes : « Dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, l'Assemblée confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » M. Conti vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le retour de l'Assemblée à Paris, contre la proposition Rivet, l'abrogation des traités de commerce, etc. Il fut élu conseiller général de la Corse le 8 octobre 1871.

CONTOURNAGE s. m. (kon-tour-na-je — rad. *contourner*). Action de contourner, de donner des contours forcés.

* **CONTRAINTE** s. f. — **Encycl.** Econ. polit. *Contrainte morale.* On a quelquefois employé ces deux mots pour exprimer dans notre langue ce que Malthus appelait *moral restraint*, et ce qu'on désigne plus exactement par le mot anglais *restraint* francisé. V. MALTHUSIANISME, au tome X du *Grand Dictionnaire.*

CONTRAVENTIONNEL, ELLE adj. (kon-tra-van-si-o-nèl, è-le — rad. *contravention*). Qui a le caractère d'une contravention.

Contre un (LE), traité de La Boëtie. V. SERVITUDE VOLONTAIRE (Discours de la), au tome XIV du *Grand Dictionnaire.*

CONTRE-ARCHET (À) loc. adv. Mus. En poussant l'archet quand il faudrait le tirer, en le tirant quand il faudrait le pousser.

CONTRE-BOURGEON s. m. (kon-tre-bour-jon). Vitic. Bourgeon supplémentaire qui se développe quand un premier bourgeon a été détruit par la gelée ou par une autre cause.

CONTRE-LIGNAGE s. m. Action de tracer, sur une pièce de bois qui doit être travaillée, des lignes dans un sens opposé à celui dans lequel on a tracé le lignage.

CONTRE-POUSSER (SE) v. pr. Se pousser mutuellement en sens inverse : *Toutes les pierres d'une voûte se soutiennent en* SE CONTRE-POUSSANT.

CONTRE-PROGRAMME s. m. Programme opposé à un autre programme.

CONTRERAS (Juan), général espagnol, né vers 1810. Il entra dans la cavalerie, servit contre les carlistes, prit part à la guerre du Maroc et eut un avancement rapide. Attaché aux idées libérales, Contreras, devenu général, se jeta dans l'opposition, prit une part active à la révolution de 1868 qui renversa Isabelle du trône et fut nommé lieutenant général. Lorsque, en janvier 1871, le prince Amédée devint roi d'Espagne, Contreras refusa de lui prêter serment et se déclara partisan de la république. Il vécut dans la retraite jusqu'à l'abdication d'Amédée. La république ayant été alors proclamée (1873), il fut nommé capitaine général de Barcelone et général en chef de l'armée de Catalogne. Le 5 mars, il adressa aux troupes placées sous son commandement une proclamation dans laquelle il leur annonça qu'il allait combattre avec elles les hordes carlistes levées par l'absolutisme. Le 30 mars, il publia un arrêté supprimant tous les journaux carlistes publiés dans la province de Catalogne. Peu après, il devint un des chefs du parti fédéral avancé qui voulait obliger le gouvernement à proclamer la république fédérale. Au mois de juillet suivant, il se mit à la tête de l'insurrection des intransigeants de Barcelone, fut cassé, le 19, de tous ses grades et emplois dans l'armée et se rendit alors dans la province de Murcie, qui venait de se soulever et de se constituer en Etat fédéral. Le général Contreras devint le chef militaire de cette contrée, qu'il appela le canton murcien, et adressa un mémorandum aux puissances. Murcie étant tombée peu après au pouvoir des troupes envoyées par le gouvernement de la république espagnole, Contreras et les intransigeants se réunirent à Carthagène, la place la plus forte de la province. Le général s'empara de plusieurs frégates et d'un important matériel de guerre et fit avec ses navires des incursions dans les villes du littoral. Le gouvernement envoya contre lui une armée qui investit la ville par terre, pendant que des vaisseaux de guerre essayaient d'empêcher les assiégés de se ravitailler par mer (v. CARTHAGÈNE, dans ce *Supplément*). Enfin, après un long siége, suivi d'un bombardement, Contreras et les chefs du parti intransigeant parvinrent à s'échapper sur la frégate la *Numancia* (13 janvier 1874). Ce navire vint aborder à Oran. Par ordre du gouvernement français, le général fut interné à Guelma, où il resta jusqu'au mois de mars 1876. A cette époque, une amnistie lui permit de revenir en Espagne, mais il ne voulut pas en profiter et s'établit à Alger.

* **CONTRES**, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S. de Blois, sur la rive droite de la Bièvre, affluent du Beuvron; pop. aggl., 1,679 hab. — pop. tot., 2,553 hab. Eglise du XVe siècle.

CONTRE-TIMBRAGE s. m. Action de contre-timbrer.

CONTRE-TIMBRE s. m. Empreinte apposée sur les papiers timbrés pour indiquer une modification dans la valeur du premier timbre.

CONTRE-TIMBRER v. a ou tr. Marquer d'un contre-timbre.

CONTRE-TITRÉ, ÉE adj. Se dit des ouvrages d'or ou d'argent dont le titre a été faussement indiqué.

CONTRE-VAPEUR s. f. Techn. Dans les machines à vapeur, Vapeur employée à contre-sens, pour arrêter un train lancé à grande vitesse.

CONTUMELIA, mère de Pan, qu'elle eut de Jupiter.

CONTUMÉLIEUSEMENT adv. (kon-tu-mé-li-eu-ze-man — rad. *contumélie*). Injurieusement.

CONTUMÉLIEUX, EUSE adj. (kon-tu-mé-li-eu, eu-ze — rad. *contumélie*). Injurieux.

* **CONTY**, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. d'Amiens, au confluent des rivières de Poix et de la Selle; pop. aggl., 902 hab. — pop. tot., 980 hab.

CONULINE s. f. (ko-nu-li-ne — dimin. de *conule*). Zooph. Syn. de CONIPORE.

CONVECTOR, dieu champêtre des Romains, qui présidait au transport des grains et des gerbes.

CONVENANCIER s. m. (kon-ve-nan-sié). Féod. Celui à qui le seigneur avait alloué une portion d'héritage.

Convention de Genève. Nous avons dit au mot AMBULANCE (t. Ier, p. 255) quelle est l'organisation du service de santé militaire et à qui cette organisation est due. Au même mot AMBULANCE, nous avons, dans ce *Supplément*, fait ressortir les services que, dans ces derniers temps, l'initiative privée a rendus aux blessés militaires. Nous allons, dans cet article, faire connaître les circonstances qui ont vu se produire ces efforts de philanthropie et les moyens employés pour en obtenir les meilleurs résultats possibles.

L'art de la guerre semble consister aujourd'hui à mettre en présence des masses énormes dans lesquelles les armes à longue portée font de si grands ravages que l'administration de la guerre est insuffisante à soigner un si grand nombre de blessés. Les lits, les instruments, les appareils, les bandages, les médicaments ne sont pas proportionnés à la multitude effrayante de ceux qui sont frappés; le personnel des officiers de santé et des infirmiers militaires est trop restreint pour pouvoir secourir en même temps tous ces malheureux. La plupart d'entre eux succombent faute de soins immédiats; d'autres n'étant pas secourus immédiatement voient leurs blessures empirer.

Dès la campagne de Crimée, l'insuffisance des secours aux blessés avait frappé les esprits et douloureusement éveillé l'attention publique. De toutes parts, on vit s'organiser des associations philanthropiques. Pendant que trois cents dames, appartenant aux premières familles de Russie, s'installaient comme infirmières à l'hôpital de Sébastopol, un très-grand nombre de dames anglaises arrivaient à Scutari pour y remplir la même mission secourable, et elles luttaient de dévouement avec les sœurs de charité françaises. On n'a pas oublié avec quelle émulation toutes les villes envoyèrent de la charpie, du linge et des provisions de toutes sortes. Le même assaut de bienfaisance eut lieu en 1859, lors de la campagne d'Italie. Mais, faute de direction, ces généreux efforts n'atteignirent qu'imparfaitement le but proposé, et l'on se préoccupa alors d'ériger en service public international les ressources incalculables de la charité privée.

En 1863, sous ce titre : *Un souvenir de Solferino*, parut un mémoire dans lequel l'auteur, M. Dunant, décrivait le navrant spectacle offert par le champ de bataille le lendemain du combat et les jours suivants. Dans ce mémoire, qu'il répandit à profusion, l'écrivain philanthrope demandait la création, dans toute l'Europe, de sociétés permanentes dirigées par des comités centraux qui auraient pour but de faire parvenir aux blessés tous les secours nécessaires; il réclamait en outre l'adjonction aux armées d'un corps d'infirmiers volontaires; il proposait enfin de convoquer un congrès international pour arrêter les règles communes que ces sociétés devraient adopter pour pouvoir opérer avec plus d'accord, de précision, de sûreté et de rapidité dans l'accomplissement de leur œuvre de solidarité philanthropique. Le projet de M. Dunant fut accueilli avec la plus grande faveur. Dans sa séance du 9 février 1863, la Société genevoise d'utilité publique prit en considération la proposition de M. Dunant; elle rédigea sur cette proposition un mémoire fortement motivé; elle chargea l'un de ses membres, le général Dufour, de présenter et de soutenir ce travail au congrès de sociétés de bienfaisance convoqué à Berlin au mois de septembre de la même année, et elle émit le vœu de voir le congrès demander l'avis et l'appui des gouvernements. La Société neuchâteloise pour l'avancement des sciences sociales exprima un avis tout aussi favorable. Enfin, une conférence internationale, réunie à Genève dans cette même année 1863, élabora un projet de convention qui détermina le mode d'action des sociétés de secours pour les blessés. Tous les gouvernements furent invités à donner leur adhésion. L'Europe n'avait d'ailleurs qu'à suivre, en le développant et en l'appliquant à tous les peuples, l'exemple que, dans la guerre de Sécession, venaient de donner les Etats-Unis.

Aussitôt que la guerre civile éclata en Amérique, des associations se formèrent de tous côtés pour procurer aux blessés les secours nécessaires; mais, comme le dit le docteur Evans dans son étude sur l'organisation sanitaire des armées américaines, on ne tarda pas à comprendre que, pour rendre utiles et féconds ces efforts isolés, il fallait créer un organe central « chargé de recueillir les offrandes, de les distribuer avec intelligence au moment et à l'endroit où elles seraient le plus nécessaires, de signaler à l'attention publique les défectuosités du service sanitaire et de donner en même temps au service médical le concours de la charité nationale. »

La *Commission sanitaire aux Etats-Unis* du docteur Evans nous apprend que, le 25 avril 1861, c'est-à-dire au début même de la guerre, une centaine de dames appartenant aux plus grandes familles se réunirent à New-York. Elles adressèrent un manifeste à leurs concitoyennes, un appel à tous leurs compatriotes et s'adjoignirent un grand nombre d'hommes distingués. L'œuvre se forma. Il fut stipulé dans les statuts que le corps hospitalier serait considéré comme neutre et que les blessés des deux camps seraient également soignés. A partir de ce moment, cette institution sans précédent dans l'histoire d'aucun peuple ne cessa de répandre ses bienfaits; partout où souffrait un soldat, partout où coulait le sang d'un combattant, le comité fit sentir son activité philanthropique. Le docteur Evans évalue à 125 millions de francs la somme distribuée en secours de toutes sortes et à 100,000 hommes le nombre des défenseurs ainsi conservés à la patrie.

Les résultats obtenus par l'institution sanitaire américaine produisirent une vive impression dans les deux continents, et ils ne furent pas sans influence sur les institutions du même genre inaugurées par la conférence de Genève.

« Cette conférence de Genève, dit M. Alexandre Bonneau dans son remarquable article consacré aux blessés militaires, avait pour but de faire un règlement applicable à toutes les sociétés de secours pour les blessés qui se formeraient dans différents pays, de créer entre elles un lien solide, de déterminer les bases d'une action commune en temps de guerre et d'élaborer le projet d'une convention internationale à laquelle tous les gouvernements seraient invités à adhérer. Les membres dont elle était composée n'étaient pas tous animés d'une foi bien vive dans le succès final. Plusieurs d'entre eux avouèrent qu'une organisation basée sur l'initiative individuelle et sur les efforts spontanés des peuples ne leur inspirait qu'une faible confiance. On leur objecta l'exemple des Etats-Unis, et, finalement, la conférence termina heureusement ses travaux. Il fut résolu que toutes les sociétés auraient pour organe le comité international de Genève, qui se mettrait en rapport avec les gouvernements par l'intermédiaire du conseil fédéral helvétique. Il restait encore à obtenir le concours efficace des différents gouvernements. De grandes difficultés se présentaient, car si les gouvernements étaient sympathiques à cette grande œuvre philanthropique, ils craignaient en même temps de s'engager dans des embarras nombreux et ne voulaient pas que les soins à donner aux blessés vinssent apporter des restrictions aux droits de la guerre, paralyser les opérations militaires et peut-être, dans certains cas, servir de prétexte à l'un des belligérants pour tromper l'autre, abuser de sa bonne foi et s'assurer, sous le voile de la philanthropie, de coupables ressources. On comprit cependant que les droits de la guerre et les droits de l'humanité pouvaient se concilier jusque sur les champs de bataille, et une conférence où siégèrent les délégués de quelques gouvernements s'ouvrit à Genève le 8 août 1864 sous la présidence du général Dufour. »

Les gouvernements représentés à la conférence tombèrent d'accord sur ce point que le soldat, une fois blessé et mis hors de combat, échappe aux lois de la guerre, qui n'a plus d'action à exercer contre lui. L'ennemi disparaît; il ne reste que l'homme. Autre point accepté par tous les gouvernements représentés à la conférence de Genève : il fut résolu qu'à l'avenir les médecins, chirurgiens, pharmaciens, infirmiers à la suite des armées seraient couverts par la neutralité et qu'il en serait de même des ambulances hospitalières, de leur personnel et de leur matériel.

Ces diverses décisions, détaillées article par article, furent signées le 22 août 1864 par les délégués des gouvernements qui s'étaient les premiers ralliés à l'idée de la conférence. Le protocole resta ouvert pour recevoir les adhésions des puissances qui s'étaient tenues à l'écart. L'Autriche donna la sienne en 1866, la Russie en 1867, la Sublime Porte et le gouvernement pontifical en 1868.

Le protocole rédigé à la suite de la conférence de Genève renfermait plusieurs lacunes. Ainsi, on ne s'était préoccupé que des secours à donner aux blessés des armées de terre sans songer aux flottes. La bataille navale de Lissa fit douloureusement regretter cet oubli, et, dès le mois d'août 1867, le gouvernement italien fit savoir au gouvernement fédéral suisse qu'il regardait comme particulièrement nécessaire l'application du principe de la convention aux guerres maritimes. Pendant le même temps, d'autres Etats demandaient qu'on précisât ou qu'on complétât plusieurs des articles de la convention.

Les délégués profitèrent de l'Exposition universelle de 1867 pour échanger leurs vues sur les modifications et additions dont la convention leur semblait susceptible, et ils convinrent de se réunir de nouveau à Genève en 1868. La réunion eut lieu, en effet, le 5 octobre.

La conférence délibéra sur les secours à fournir aux blessés des armées de terre et des armées de mer, sur l'action des sociétés en temps de paix, sur le comité international de Genève et sur les rapports internationaux des sociétés de secours en général. Nous allons résumer les principales résolutions prises dans cette conférence.

Avant toute chose, les sociétés de secours doivent éviter tout ce qui pourrait engager leurs membres dans la lutte; sauf dans des cas exceptionnels, elles doivent s'abstenir de créer des ambulances de combat; en général, elles s'efforceront de n'établir d'hôpitaux que dans l'intérieur des pays où chacune d'elles a son siége.

En temps de guerre, les sociétés de secours aideront, même en pays étranger, le service sanitaire des armées en leur fournissant du personnel et du matériel sur le champ de bataille, après le combat, pour le transport des blessés et des malades, et dans les hôpitaux. Elles établiront, dans l'intérieur du pays et à l'étranger, des dépôts centraux et locaux de matériel sanitaire, en ayant surtout égard aux forteresses de l'intérieur qui seraient menacées.

Le matériel que les sociétés acquerront pour le service sanitaire sera, autant que possible, conforme aux modèles adoptés par l'Etat. Les sociétés agiront, sous tous les rapports, conformément aux règlements de l'armée et suivront, à cet effet, un plan préalablement fixé : l'assistance aux militaires blessés et malades, dans chaque pays, sera soumise, à moins d'impossibilité, à une direction centrale, et, dans chaque union de pays, les sociétés détermineront, par des règlements aussi uniformes que possible, les rapports qu'elles doivent avoir, pendant les guerres, avec les autorités militaires. Lorsque des sociétés de secours étendront leurs opérations sur le théâtre de la guerre en pays étranger, elles s'efforceront d'établir de bons rapports et une action commune avec les sociétés existant dans le pays.

Les insignes sont : le drapeau blanc écartelé de la croix rouge de Genève. Chaque membre de la société portera à la coiffure la croix de Genève, qui est également reproduite sur un brassard blanc. Des mesures préventives seront prises contre tout abus du signe international de neutralité; une police rigoureuse sera exercée sur les champs de bataille pour protéger, après le combat, les morts et les blessés contre le pillage et les mauvais traitements, pour assurer l'exécution des prescriptions hygiéniques relatives à l'enlèvement des morts et des blessés. Les compagnies de chemin de fer seront invitées à transporter gratuitement, ou à prix très-réduit, le personnel et le matériel envoyés par les sociétés au secours des blessés; des pensions seront assurées aux personnes qui, par suite de soins qu'elles auront prodigués aux blessés, deviendraient incapables de travailler, et aux familles de celles qui auraient succombé dans l'exercice de leur mission hospitalière.

Dans la conférence du 5 octobre 1868, il a été décrété, en outre, que, en cas de guerre, « les puissances non belligérantes seraient invitées à mettre à la disposition des parties engagées, pour soigner les blessés dans les hôpitaux, les médecins de leurs armées dont elles peuvent se passer sans que le service en souffre. Ces médecins seront placés sous les ordres des médecins en chef de l'armée belligérante à laquelle ils seront attachés. » Enfin, la conférence a exprimé le vœu « que les hauts gouvernements qui ont adhéré à la convention veuillent bien, en temps de guerre, accorder aux blessés et malades qui se trouveraient dans des établissements d'eaux thermales les priviléges que possèdent les militaires blessés et tombés malades en campagne, et à ces établissements les priviléges dont jouissent les hôpitaux d'une armée en campagne. »

Telles sont les dispositions prises en faveur des blessés des armées de terre. Voici celles qui concernent les blessés des flottes en guerre :

Les sociétés de secours s'entendront avec les sociétés pour le sauvetage des naufragés, afin d'obtenir d'elles, moyennant une prime ou une rémunération convenue, leurs bateaux avec leurs équipages et des canots supplémentaires. Les bâtiments destinés à secourir les blessés et les naufragés fonctionneront pendant et après le combat. Ils se placeront sous les ordres des amiraux commandants et suivront les flottes belligérantes. Ils devront, pendant la durée du combat et aussitôt que le signal de détresse sera hissé, se rendre au secours de tous les vaisseaux, de quelque nationalité qu'ils soient. On s'entendra sur le choix de ce signal de détresse comme sur le choix du signal par lequel les bâtiments de secours devront, immédiatement après le combat, indiquer qu'ils peuvent recueillir des blessés et des malades. On choisira, pour bâtiments de secours, des bâtiments à vapeur d'une certaine vitesse, commandés par d'anciens marins de la flotte, avec un personnel formé de préférence par les sociétés de secours établies dans les villes maritimes. Toute l'organisation devra être préparée en temps de paix.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en rendant hommage au dévouement que les sociétés de secours ont montré durant la guerre de 1870. V. AMBULANCE, dans ce *Supplément.*

* **CONVERS** s. m. — Commerce amoureux. ‖ Vieux en ce sens.

CONVOLUTION s. f. (kon-vo-lu-si-on — du lat. *convolvere*, rouler autour). Action de se rouler autour : *Allez voir les figures du Laocoon liées par les* CONVOLUTIONS *d'un serpent.* (Diderot.)

CONVOLVULINE s. f. (kon-vol-vu-li-ne — rad. *convolvulus*). Chim. Substance résineuse qu'on retire du jalap officinal, ou du rhizome du *convolvulus schiedanus*. On croit que la convolvuline et la jalapine coexistent dans plusieurs espèces de jalap, mais que la première est plus abondante dans les variétés en forme de tubercules, et la seconde dans les variétés fusiformes.

CONVOLVULINOLIQUE adj. (kon-vol-vu-li-no-li-ke — rad. *convolvulus*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance quand on fait agir l'émulsine ou les acides étendus sur l'acide convolvulique.

CONVOLVULIQUE adj. (kon-vol-vu-li-ke — rad. *convolvuline*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance quand on soumet la convolvuline à l'action des bases, $C^{62}H^{106}O^{35}$.

CONVULSIONNARISME s. m. (kon-vul-sio-na-ri-sme — rad. *convulsionnaire*). Etat de surexcitation semblable à celui des convulsionnaires.

CONVULSIVANT, ANTE (kon-vul-si-van, an-te — rad. *convulsion*). Méd. Qui cause des convulsions : *L'action* CONVULSIVANTE *de l'opium.* (Littré.)

* **COOMANS** (Pierre-Olivier-Joseph), peintre belge. — Parmi les toiles exposées à Paris par cet artiste depuis 1859, nous citerons : la *Fable et la Vérité*, la *Prédiction* (1859); *Derniers jours de bonheur*, le *Vallon* (1863); les *Premiers pas* (1864); *Un ami de l'ordre* (1865); *Phryné* (1866); *Lucrèce* (1867); la *Dernière heure de Pompéi* (1869); l'*Epouvantail* (1870); l'*Escarpolette* (1872); le *Billet doux vivant* (1873); le *Baiser intéressé* (1876); *Un passage périlleux*, *Un pas échevelé* (1877).

COON, fils d'Anténor et frère d'Amphidamas. Il périt de la main d'Agamemnon, sur lequel il avait voulu venger la mort de son frère, tué par ce guerrier. Il était représenté sur le coffre de Cypsèle.

COOPÉRATIVEMENT adv. (ko-o-pé-ra-ti-ve-man — rad. *coopération*). D'une manière coopérative, d'après les règles admises par les sociétés coopératives.

COPAHÈNE s. m. (ko-pa-è-ne — rad. *copahu*). Chim. Base du camphre artificiel d'essence de copahu.

COPAHURIQUE adj. (ko-pa-u-ri-ke — de *copahu*, et de *urique*). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en faisant dissoudre dans l'ammoniaque aqueuse la résine de copahu.

COPARTICIPANT s. m. (ko-par-ti-si-pan — du préf. *co*, et de *participant*). Membre d'une société en participation.

* **COPEAU** s. m. — Moll. Genre fondé sur une espèce du genre bulle. ‖ Syn. de SCAPHANDRE.

* **COPENHAGUE**, capitale du Danemark; 180,866 hab.

COPHINOS s. m. (ko-fi-noss). Mesure de capacité, dans l'Egypte ancienne.

* **COPIAPO**, ville du Chili, ch.-l. de la province d'Atacama; 15,000 hab.

COPIUS s. m. (ko-pi-uss). Entom. Syn. d'ALYDE.

* **COPPÉE** (François-Edouard-Joachim), poëte français. — En 1870, il fut nommé sous-bibliothécaire au palais du Luxembourg; mais, deux ans plus tard, il donna sa démission pour s'adonner entièrement à ses travaux littéraires. Depuis le *Passant*, qui fit sa réputation, M. François Coppée a fait représenter au théâtre quelques pièces qui n'ont point eu le même succès. Poëte élégiaque plein de grâce et de sentiment, il n'a point le don de l'action, qui est la qualité maîtresse de l'auteur dramatique. En novembre 1869, l'acteur Beauvallet interpréta à l'Odéon un poëme de M. Coppée, la *Grève des forgerons*, sorte de récit qui n'avait rien de scénique (1869, in-12). Les *Deux douleurs*, drame en un acte et en vers (1870, in-16), qui fut joué au Théâtre-Français au mois d'avril 1870, n'eurent qu'un succès médiocre. Après cette élégie monotone, dans laquelle se trouvent quelques jolis vers, M. Coppée donna à l'Odéon, sous le titre de *Fais ce que dois* (1871, in-16), une petite pièce en un acte et en vers, sans ombre d'action, terminée par une tirade qui, selon l'expression de M. Sarcey, est un amas de lieux communs, de grands mots pompeux et de périodes ronflantes. La même absence de qualités dramatiques se trouvait dans l'*Abandonnée* (1871, in-12), drame en deux actes et en vers, joué au Gymnase. Quant aux *Bijoux de la délivrance* (1872, in-12), c'est une simple scène en vers que le poëte écrivit pour propager l'œuvre de la libération du territoire. Le *Rendez-vous* (1872, in-12), comédie en un acte et en vers, jouée à l'Odéon, est une conversation entre un peintre et une femme du monde. En 1873, M. Coppée écrivit avec M. Dartois le *Petit marquis*, drame en quatre actes et en prose, qui fut représenté à l'Odéon; mais cette pièce n'eut aucun succès. Il n'en fut pas de même du *Luthier de Crémone* (1876, in-8°), pièce en un acte et en vers, jouée en mai au Théâtre-Français. Cette petite œuvre, fort bien écrite, à la fois gracieuse et touchante, fut vivement applaudie. S'il est à peu près démontré aujourd'hui que M. Coppée n'est point un écrivain dramatique, il n'en reste pas moins un de nos poëtes les plus distingués, bien qu'il tombe fréquemment dans la recherche et l'affectation. Depuis 1870, il a publié : *Lettre d'un mobile breton*, en vers (1871, in-12); *Plus de sang* (1871, in-12); les *Humbles* (1872, in-12), recueil de poésies qui lui a valu un prix de l'Académie française, et dans lequel on trouve de fort jolies pièces, notamment la *Nourrice;* le *Cahier rouge* (1874, in-12), recueil de vers; *Olivier*, poëme (1875, in-12); une *Idylle pendant le siége* (1875, in-12), roman; *Prologue d'ouverture pour les matinées littéraires et musicales de la Gaîté* (1875, in-12); les *Mois* (1876, in-fol.), etc. Sous le titre de *Poésies* (1870-1874, 2 vol. in-16), M. Coppée a réuni la plupart des pièces diverses et des poëmes qu'il avait publiés séparément. En outre, sous le titre de *Théâtre* (1872, in-16), il a réuni ses premières œuvres dramatiques. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1876.

COPRÉE, fils de Pélops et père de Périphétès. Ayant été obligé de quitter sa patrie, à cause d'un meurtre qu'il avait commis, il se réfugia à Mycènes, auprès d'Eurysthée, qui se servit de lui pour transmettre ses ordres à Hercule.

COPTISANT s. m. (ko-pti-zan — rad. *copte*). Erudit qui s'occupe de la langue et de l'histoire des Coptes.

* **COQ** s. m. — Ornith. *Coq indien*, Nom vulgaire du hocco.

* **COQ** (Paul), économiste français. — Il est membre de la Société d'économie politique et professeur d'économie et de législation usuelle à l'école Turgot. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : la *Bourse de Paris. Le marché libre et le marché restreint* (1859, in-8°); les *Circulations en banque* (1865, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux; *Devant l'enquête* (1869, in-8°); *Sur les admissions temporaires, résumé de l'enquête parlementaire sur le régime économique de la France en* 1870 (1872, in-8°), avec T. Bénard; l'*Impôt et la législation des patentes en* 1873 (1873, in-8°); *Des pertes résultant du retour des inondations* (1876, in-8°); *Education et instruction* (1876, in-8°); *Cours d'économie politique* (1875, in-8°), ouvrage destiné à vulgariser la science économique. Ce petit traité se compose d'une suite de leçons faites à Saint-Quentin en 1875 par M. Paul Coq, devant un auditoire en partie composé d'ouvriers.

Coq-Hardy, drame en sept actes, en prose, de M. Louis Davyl (théâtre de la Porte-Saint-Martin, octobre 1876). Ce drame de cape et d'épée se passe au temps de la Fronde, mais il n'y faut rien chercher d'historique, pas même les mœurs et les caractères du temps. Le héros, Coq-Hardy, un vaillant capitaine d'aventure, taillé sur le patron de d'Artagnan, est un comte breton, qui prétend descendre de Brennus, parce qu'il s'appelle de Brenne. Coq-Hardy est le nom de guerre qu'il a pris à la suite d'une escapade de sa femme, la comtesse, en fuite avec un aventurier italien, Haldroni. La comtesse, sous le nom de Mme de Livernay, devient dame d'honneur d'Anne d'Autriche, sans qu'on s'inquiète de savoir qui elle est, ce qui est bien étrange dans les mœurs de notre ancienne monarchie; quant à Coq-Hardy, il traite de pair à compagnon les Condé, les Conti, les Turenne et parle à la reine et au jeune roi aussi facilement que le premier venu à son concierge. C'est naturellement lui qui sauve la royauté; les dramaturges et les romanciers n'en font jamais d'autres. Sa fille est à la cour, avec sa mère, sous le nom d'Eve de Livernay. Sa mère veut la marier au prince de Conti; ce sera le gage de l'alliance des frondeurs avec la monarchie, et le prince, bon enfant, ne demande pas mieux; mais Eve aime le comte de Monglars. Haldroni, que cet amour gêne, enlève la jeune fille juste au moment où Coq-Hardy découvre qu'il en est le père. Coq-Hardy se précipite sur les traces du ravisseur, mais il lui faut ici faire céder l'amour paternel devant la fidélité monarchique et sauver Louis XIV des mains des frondeurs, pour le transporter à Saint-Germain. Or, c'est à Saint-Germain que Haldroni est précisément allé cacher Eve; il est pris dans son piége et reçoit le châtiment de ses crimes. Eve épouse le comte de Monglars, et le comte de Brenne se réconcilie avec sa femme, devenue plus sage. Il y a çà et là quelques scènes amusantes dans ce drame, où ce qui pèche surtout, c'est le défaut de couleur historique.

COQUAND (Henri), géologue et minéralogiste français, né à Aix en 1813. Il s'est adonné à l'enseignement des sciences, a pris le grade de docteur, et il a été pendant plusieurs années professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Marseille. M. Coquand est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés : *Traité des roches* (1857, in-8°); *Description physique, géologique, etc., de la Charente* (1859-1862, 2 vol. in-8°); *Synopsis des animaux et des végétaux fossiles observés dans les formations secondaires de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Dordogne* (1860, in-8°); *Géologie et paléontologie de la région sud de la province de Constantine* (1862, in-8°); *Description géologique du massif de la Sainte-Baume* (1864, in-8°); *Monographie de l'étage aptien de l'Espagne* (1865, in-8°); *Monographie du genre ostrea* (1869, in-8°); la *Craie, sa composition géologique et son origine* (1870, in-8°), etc.

COQUANTOPOTL s. m. (ko-kan-to-potl). Ornith. Oiseau du Mexique.

* **COQUELIN** (Benoît-Constant), acteur français, dit **Coquelin aîné**. — Cet excellent comédien compte aujourd'hui parmi les premiers du Théâtre-Français. « Il n'est pas un rôle de son emploi dans notre vieux théâtre classique où il n'ait été excellent, dit M. Sarcey; dans quelques-uns il s'est montré exquis; on peut dire qu'il en a renouvelé le charme pour nous, qu'il nous les a pour ainsi dire révélés. Il n'y a guère de rôles de valet et de comique où Coquelin ne se soit essayé et n'ait laissé sa marque. En ce genre, il est le premier et digne d'être mis à côté des comédiens les plus illustres dont l'histoire du théâtre ait gardé le souvenir. » Dans le théâtre moderne, il a joué avec beaucoup d'art et avec une verve exubérante des rôles créés par son maître Régnier, notamment ceux de Destournelles, dans *Mademoiselle de La Seiglière;* de Colombet, dans le *Mari à la campagne;* de Balandart, dans *Une chaîne;* de Julien, dans *Gabrielle;* d'Oscar, dans *Un mari qui trompe sa femme*, etc. Parmi les rôles qu'il a créés dans ces dernières années, nous citerons : Gringoire, dans la pièce de ce nom, de Banville (1866), où il se montra plein d'origina-

lité ; Tabarin (1874), dans lequel il fut tout ensemble comique et larmoyant ; Adolphe de Beaubourg, dans *Paul Forestier* (1868), où il sut garder une mesure exquise, tout en laissant percer le ridicule de l'imbécile qu'il représentait ; le duc de Septmonts, dans l'*Etrangère*, de Dumas (1876). Enfin, il a créé avec un éclatant succès, en avril 1877, le rôle de Jean Dacier, dans la pièce de M. Lomon. M. Coquelin aîné s'est fait en outre une réputation par la façon brillante dont il récite des pièces de vers dans les salons ou dans les concerts. Par là, il a révélé le talent ou accru la renommée de plusieurs jeunes poëtes.

COQUELIN (Ernest), dit **Coquelin cadet**, acteur français, frère du précédent, né à Boulogne-sur-Mer en 1848. Son père, après avoir essayé inutilement de lui faire suivre sa profession de boulanger, l'envoya en Angleterre, puis le rappela à Boulogne et lui fit donner un petit emploi dans le chemin de fer. Mais, à l'exemple de son frère aîné, le jeune Coquelin se passionna pour le théâtre. En 1864, il obtint l'autorisation de se rendre à Paris, se fit admettre au Conservatoire dans la classe de Régnier, et il remporta, en 1867, le premier prix de comédie. Engagé alors à l'Odéon, il joua dans le répertoire classique les rôles comiques. Son frère, sociétaire du Théâtre-Français, et dont à cette époque la réputation était faite, le fit admettre auprès de lui, en juin 1868, dans la maison de Molière. Gai, de belle humeur, plein de verve, Coquelin cadet marcha sur les traces de son frère, mais avec un talent moindre, et il interpréta comme lui les rôles comiques dans l'ancien répertoire. Pendant le siége de Paris, il prit part à la bataille de Buzenval, se conduisit vaillamment et reçut la médaille militaire. A deux reprises, Coquelin cadet demanda à être admis au sociétariat; mais il échoua. Dans son dépit, il quitta le Théâtre-Français en mai 1875. Peu après, il s'engagea au Gymnase. Il put s'essayer alors dans le répertoire moderne, et il joua notamment avec succès dans la *Guigne*, de Labiche. Toutefois, il ne trouva aucune création importante qui le mît complétement en évidence, et il revint au Théâtre-Français, où le rappelaient ses excellentes études faites au Conservatoire. Il a repris à ce théâtre les rôles qui conviennent à son genre de talent. Il a interprété notamment d'une façon remarquable le rôle de Basile, dans la reprise du *Barbier de Séville*, en juillet 1877.

* **COQUEREL** (Athanase), pasteur protestant, né en 1820. — Il est mort à Fismes (Marne) en 1874. M. Athanase Coquerel fils était un des chefs les plus distingués de l'Eglise protestante libérale et son orateur le plus éloquent. « Son instruction était extrêmement étendue, son goût littéraire fort exercé, dit M. Renan ; l'histoire de l'art en particulier lui était familière. Mais ce qu'il était éminemment, c'était pasteur. Il semblait né pour le soin des âmes. Il était bon, désintéressé, modéré. Son christianisme était le vrai, c'était celui du sermon sur la montagne. Sa largeur théologique n'allait pas aussi loin que celle de beaucoup de ses confrères; il ne repoussa jamais tout à fait le surnaturel. Comme la plupart des protestants de la famille de Calvin, il avait en politique une tendance républicaine avouée. » Outre les écrits et les sermons que nous avons cités, on lui doit : la *Solidarité chrétienne* (1863, in-12), sermon; *Elan vers Dieu* (1863, in-8°), sermon; l'*Egoïsme devant la croix* (1864, in-8°), sermon ; *Profession de foi chrétienne* (1864, in-8°) ; la *Science et la religion* (1864, in-8°), sermon; *Sermon d'adieu prêché dans l'église de l'Oratoire* (1864, in-8°); *Deux méthodes* (1865, in-8°) ; la *Charité sans peur* (1866, in-8°); *Pourquoi la France n'est-elle pas protestante?* (1866, in-8°); *Des premières transformations historiques du christianisme* (1866, in-12); *Evangile et liberté* (1868, in-8°); *Histoire du* Credo (1868, in-12); *Réponse au livre du docteur Strauss, la* Vie de Jésus (1867, in-12); la *Suisse et la France* (1869, in-8°); *Rembrandt et l'individualisme dans l'art* (1869, in-12); la *Guerre* (1869, in-12); *Au Dieu unique* (1869, in-12), sermon; *Hardiesse* (1872, in-18), discours; *Quelle était la religion de Jésus?* (1872, in-8°); *Sois un homme!* (1872, in 18); *Trente années de pastorat* (1873, in-18); *Lettre pastorale aux membres libéraux de l'Eglise réformée de Paris* (1874, in-8°); les *Eglises et l'Esprit* (1875, in-18), son dernier sermon. — Son frère, JEAN CHARLES, né à Amsterdam en 1822, mort à Salazie (île de la Réunion) en 1867, se fit recevoir docteur en médecine à Paris. Entré dans le service médical de la flotte, il devint médecin de 1re classe et directeur de l'hôpital de Saint-Denis à la Réunion. On lui doit quelques ouvrages : *Des animaux perdus qui habitaient les îles Mascareignes* (1863, in-4°); *Note sur l'examen microscopique des lésions que l'on observe dans l'affection connue sous le nom de* perical *ou* pied de Madura (1875, in-8°); *Lettres d'un marin à sa famille* (1869, in-12), etc.

COQUILHAT (Casimir-Erasme), officier belge, né à Gand en 1841. Il entra dans l'artillerie et ne tarda pas à se faire remarquer comme un des officiers les plus savants de son arme. M. Coquilhat est devenu colonel et directeur de l'arsenal de construction d'Anvers. On lui doit des ouvrages estimés par les spécialistes : *Expériences sur la résistance utile produite dans le forage des bouches à feu* (Liége, 1843, in-8°); *De la quantité de travail absorbé par les frottements dans le forage des bouches à feu* (1847, in-8°); *Expériences faites à Ypres, en* 1850, *sur la pénétration dans les terres de sondes en fer* (1850, in-8°); *Expériences sur la résistance utile produite dans le forage du fer forgé* (1850, in-8°); *Projet de deux canons à bombes pour l'artillerie de côte* (1854, in-8°); *Notes sur les projectiles creux* (1854, in-8°); *Cours élémentaire sur la fabrication des bouches à feu en fonte et en bronze* (1856-1858, 3 vol. in-8°); *Percussions initiales produites sur les affûts dans le tir des bouches à feu* (1864-1867, 2 vol. in-8°), etc.

CORAH s. m. (ko-râ). Tissu de pure soie, qui est une espèce de foulard de l'Inde.

CORAIL (mer de), nom donné à une bande étroite de mer qui borde la péninsule d'York, en Australie, et qui est la plus vaste formation de corail que l'on connaisse. En temps calme, la transparence des eaux permet d'apercevoir de très-loin les bancs de coraux qui forment des écueils très-dangereux.

CORALLE s. m. (ko-ra-le). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, fondé pour une espèce du genre boa.

CORALRAG s. m. (ko-ral-ragh — mot angl. formé de *coral*, corail, et de *rag*, fragment). Géol. Calcaire siliceux contenant de nombreux débris de polypiers.

CORAN, un des chiens d'Actéon.

CORANCEZ (Olivier DE), publiciste français, mort en 1810. En 1777, il fonda la première feuille littéraire quotidienne, sous le titre de *Journal de Paris*. Il a aussi publié une brochure intitulée : *De Jean-Jacques Rousseau* (Paris, 1778).

CORANCEZ (Louis-Alexandre-Olivier DE), écrivain et savant français, né à Paris en 1770, mort en 1832. Il fit partie de la commission scientifique d'Egypte en 1799, et il fut ensuite nommé consul à Alep. On lui doit une *Histoire des Wahabis depuis leur origine jusqu'en* 1809. Il fut nommé membre de l'Institut en 1811.

CORANIQUE adj. (ko-ra-ni-ke — rad. *Coran*). Qui a rapport au Coran; qui est fait dans l'esprit et selon les principes du Coran.

CORAULE s. f. (ko-rô-le). Sorte de danse ou de ronde, dans la Suisse romande.

* **CORAX**, fils de Coronus et père de Laomédon. Il succéda à son père sur le trône de Sicyone et, étant mort sans enfants, eut pour successeur Epopée.

CORAY, bourg de France (Finistère), cant. et à 17 kilom. de Châteauneuf-du-Faou, arrond. et à 30 kilom. de Châteaulin; pop. aggl., 696 hab. — pop. tot., 2,076 hab. Sur son territoire, près de l'Isole, se trouvent des staurotides ou pierres de croix. « Ces pierres, sortes de silicates alumineux doubles, dit M. Ad. Joanne, se rencontrent également sur quelques points du Morbihan; mais les paysans de Scaër leur attribuent une origine surnaturelle. Suivant la tradition, un chef païen ayant, dans son délire impie, renversé la croix de la chapelle de Coatdry, Dieu mit son signe aux pierres de Coatdry, que l'on fait aujourd'hui porter aux enfants, comme talismans contre certaines maladies, dans un petit sachet attaché au cou. »

* **CORBEAU** s. m. — Ornith. *Corbeau bleu*, Rollier.

— Vitic. Cépage cultivé dans la Savoie.

* **CORBEIL**, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond., à 40 kilom. S.-E. de Versailles et à 31 kilom. S. de Paris, sur la Seine, au confluent de l'Essonne; pop. aggl., 5,672 hab. — pop. tot., 6,016 hab. L'arrond. compte 4 cant., 93 comm., 71,217 hab.

CORBELIN, bourg de France (Isère), cant. et à 14 kilom. du Pont-de-Beauvoisin, arrond. et à 12 kilom. de La Tour-du-Pin ; pop. aggl., 532 hab. — pop. tot., 2,132 hab.

* **CORBIE**, ville de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. d'Amiens, sur la rive droite de la Somme, entre cette rivière et l'Ancre et près de leur confluent; pop. aggl., 2,403 hab. — pop. tot., 3,643 hab. Filatures de laine, peignages mécaniques, filatures de coton ; fabriques de tricots et de bonneterie, de tissus en laine; moulins à eau, etc.

CORBIÈNE, ville ancienne de Médie, sur le Choaspes.

CORBIÈRE s. f. (kor-biè-re). Nom donné à certaines parties du littoral des îles Normandes de la Manche et de la baie du Mont-Saint-Michel.

* **CORBIÈRE** (Jean-Antoine-René-Edouard), littérateur et romancier français. — Il est mort en 1875. Outre les ouvrages que nous avons cités, mentionnons de cet écrivain : *Tribord et bâbord* (1840, 3 vol. in-8°); *Pelaio* (1843, 2 vol. in-8°); *Cric-Crac* (1846, 1 vol. in-8°), romans maritimes.

CORBIÈRE (Prosper-Honoré), théologien français, né à La Fenasse (Tarn) en 1803, mort à Paris (Auteuil) en 1865. Il entra dans les ordres, devint directeur du grand séminaire d'Autun, chanoine de cette ville, puis fut attaché au diocèse de Paris, où il devint curé de l'église de Saint-Vincent-de-Paul (1852-1856). On doit à l'abbé Corbière les ouvrages suivants : le *Droit privé, administratif et public dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique* (1841-1842, 2 vol. in-8°); l'*Année de la fervente pensionnaire* (1843, in-8°); le *Guide de la conscience* (1846, in-12); l'*Economie sociale au point de vue chrétien* (1863, 2 vol. in-8°), etc.

CORBIÈRE (Philippe), théologien protestant français, né à La Galinié (Tarn) en 1807. Il suivit la carrière évangélique et fut nommé pasteur à Montpellier, où il est devenu président du consistoire. Outre des traductions de l'*Histoire de la colonie française en Prusse*, par Reyer, et des *Histoires modernes de la vie de Jésus*, par Luthardt, on lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Essai d'un guide de l'instruction chrétienne* (1843, in-8°); *Poésies religieuses et chrétiennes* (in-8°); *De la réorganisation de la société par le rétablissement des idées morales* (1850, in-12) ; les *Commencements de l'Eglise réformée de Montpellier* (1859, in-8°); *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier depuis son origine jusqu'à nos jours* (1861, in-8°); la *Réforme de l'Eglise* (1869, in-8°); *Daniel Encontre* (1871, in-4°); les *Elohistes et les Jéhovistes* (1873, in-4°); *Du synode et du rôle qui lui appartient dans l'Eglise réformée* (1874, in-8°); *Dans quelle langue ont été prononcés les discours de Jésus-Christ* (1875, in-4°), etc.

* **CORBIGNY**, petite ville de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Clamecy, sur l'Anguison; pop. aggl., 1,682 hab. — pop. tot., 1,996 hab. Cette ville est très-ancienne.

CORBLET s. m. (kor-blè). Bot. Un des noms vulgaires du pavot cornu.

* **CORBLET** (l'abbé Jules), archéologue. — Il est né à Roye (Somme) en 1819. Il a été décoré en 1867, et il a fondé, en 1871, le *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, nous citerons : *Manuel élémentaire d'archéologie nationale* (1852, in-8°); *Essai historique et liturgique sur les ciboires et la réserve de l'eucharistie* (1858, in-8°); *Notice sur les chandeliers d'église au moyen âge* (1859, in-8°); *De l'influence du protestantisme sur la philosophie, les lettres et les arts* (1860, in-8°); *Etude iconographique sur l'arbre de Jessé* (1860, in-8°); *Etude historique sur les loteries* (1861, in-8°); le *Lion et le bœuf sculptés aux portails des églises* (1862, in-8°); *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (1869-1874, 5 vol. in-8°); les *Tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens* (1873, in-8°); *Démocharès* (1873, in-8°); *Aperçu historique sur le culte de Marie* (1875, in-8°), etc.

* **CORBON** (Claude-Anthime), homme politique et publiciste français. — Après la chute de l'Empire, il fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale maire du XVe arrondissement de Paris, et, lors des élections du 5 novembre 1870, il fut confirmé dans ces fonctions par 6,386 voix contre 4,029 voix données à Victor Hugo. Vers la fin du siége, il blâma vivement la conduite du général Trochu, qui restait dans une complète inaction, et il finit par donner sa démission de maire. Porté candidat aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Corbon n'obtint que 65,344 voix et ne fut point élu. Après l'insurrection du 18 mars, M. Corbon fit partie du comité de conciliation qui se constitua dans le but de mettre un terme à la guerre civile. Porté sur la liste républicaine lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut enfin élu député de la Seine par 117,828 suffrages. M. Corbon alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine. Il ne prit qu'assez rarement la parole. Il parla contre la loi sur l'Internationale, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, pour le vote d'un crédit destiné à envoyer des ouvriers à l'Exposition de Vienne et fit devant la commission d'enquête chargée de rechercher les causes de la révolution du 18 mars une déposition remarquable. Après avoir voté contre la pétition des évêques, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, pour le retour de la Chambre à Paris, la dissolution de l'Assemblée, la levée de l'état de siége, le maintien des traités de commerce, pour M. Thiers le 24 mai, il fit une opposition incessante au gouvernement de combat, se prononça contre le septennat, contre la loi des maires, contribua à renverser le cabinet de Broglie, vota les propositions Périer et Maleville, l'amendement Wallon et la constitution du 25 février 1875. M. Corbon continua son opposition sous le cabinet réactionnaire de M. Buffet et se prononça contre la loi sur l'enseignement supérieur. Lors des élections des sénateurs à vie par l'Assemblée nationale, il fut élu au 6e tour de scrutin. Dans cette nouvelle Chambre, M. Corbon a constamment voté avec le groupe républicain. Dans ces dernières années, M. Corbon a publié : le *Secret du peuple de Paris* (1863, in-8°) et *Lettres politiques d'un sénateur républicain* (1876, in-8°).

* **CORCELLE** (Claude-François-Philibert TIRCUY DE), et non **TIRECUY DE CORCELLES**, comme le portent nos premiers tirages du tome V, homme politique français. — Sous l'Empire, il publia quelques articles dans le *Correspondant*, quelques brochures, et il s'entremit auprès de Lamoricière pour lui faire prendre le commandement de l'armée du pape. M. de Corcelle, qui sous la Restauration avait pris part à la fondation de la charbonnerie, était devenu un ardent clérical. Depuis près de vingt ans il vivait à l'écart de la politique active lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, député du Nord à l'Assemblée nationale par 205,439 voix. Il alla siéger au centre droit, dans le groupe des monarchistes, avec lesquels il vota sans faire d'opposition visible à M. Thiers, et il ne s'y fit point remarquer. Il se prononça pour les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, la pétition des évêques, le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, la dissolution, la levée de l'état de siége, etc. Lorsque M. de Bourgoing, à la suite d'un conflit avec M. Fournier, donna sa démission d'ambassadeur près de Pie IX, ce fut M. de Corcelle que M. Thiers choisit pour le remplacer. Il conserva ces fonctions après la chute de M. Thiers. La politique extérieure ne s'étant point modifiée sous le gouvernement de combat, qui se bornait à faire en France de la réaction à outrance, M. de Corcelle fit peu parler de lui, se bornant à donner des témoignages d'une ardente piété. Bien que résidant à Rome, il se porta candidat au Sénat dans l'Orne pour l'élection du 30 janvier 1876, mais il échoua. Au mois de septembre suivant, il revint à Paris et fut remplacé au mois d'octobre par M. Baude comme ambassadeur auprès du saint-siége. M. de Corcelle est alors rentré définitivement dans la retraite.

CORCIER s. m. (kor-sié). Nom vulgaire d'un chêne qui fournit du liége comme le chêne-liége proprement dit.

* **CORCIEUX**, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S. de Saint-Dié, sur le Neuné, qui y met en mouvement des scieries et des moulins; pop. aggl., 631 hab. — pop. tot., 1,616 hab.

CORCORADA s. m. (kor-ko-ra-da). Ichthyol. Poisson des Indes.

CORCYRE, fille d'Asopus et mère de Phéax, qu'elle eut de Neptune. Elle donna son nom à une île de la mer Ionienne, qui fut appelée plus tard île de Corfou.

* **CORDEMAIS**, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 8 kilom. de Saint-Etienne-de-Montluc, arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Saint-Nazaire, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 566 hab. — pop. tot., 2,559 hab.

* **CORDES**, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 56 kilom. N. de Gaillac, près de la rive gauche du Sérou ; pop. aggl., 2,146 hab. — pop. tot., 2,536 hab. « Cette ville, dit M. Ad. Joanne, est une de celles de toute la France qui ont le mieux conservé leur physionomie du moyen âge. »

* **CORDIER** s. m. — Mus. Morceau de bois auquel les cordes sont attachées, vers le bas d'un instrument à cordes. ‖ On l'appelle aussi QUEUE.

* **CORDIER** (Henri-Joseph-Charles), sculpteur français. — Parmi les dernières œuvres exposées par cet artiste d'un talent si vigoureux et si original, nous citerons : les bustes de Mme *Constant Say* et de Mme *Millaud* (1865); *Femme arabe*, statue en bronze et en onyx; *Femme transtéverine*, buste en marbre (1866); le buste du baron *Taylor* (1867); *Cheik arabe d'Egypte* (1869), *Fraternité*, groupe en marbre ; *Fellah*, statue en marbre, bronze et onyx (1870); la statue équestre en bronze d'*Ibrahim-Pacha*, l'*Harmonie* et la *Poésie*, cariatides en bronze galvanoplastie pour le nouvel Opéra (1872); *Triton et Néréide*, groupe en plâtre (1873); *Prêtresse d'Isis jouant de la harpe*, statue en bronze émaillé; *Emmanuel Escandon*, statue en marbre pour le Mexique (1874); la *Danse de l'abeille*, statue en marbre, et deux bustes polychromes, la *Poésie Grecque moderne* (1875); *Christophe Colomb*, réduction d'un monument élevé à Mexico; buste en marbre de *M. Violet* (1876); *Nymphe et Triton*, groupe bronze, *Psyché*, statuette marbre (1877).

CORDIER (Stanislas-Auguste), manufacturier et homme politique français, né à Ecouché (Orne) en 1820. Lorsqu'il eut fait ses études au collége de Lisieux, il se rendit à Paris, où il entra chez un marchand de tissus. A vingt-cinq ans, M. Cordier devint directeur de la fabrique de toiles peintes de Déville-lez-Rouen, qui prospéra rapidement sous son habile direction, et en 1867 il remporta deux médailles d'argent à l'Exposition universelle. Membre de la Société libre du commerce et de l'industrie de Rouen, de la chambre de commerce de la Seine-Inférieure (1857), du conseil municipal de Rouen (1869), M. Cordier avait acquis dans ce département une grande position industrielle lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale dans la Seine-Inférieure, par 75,876 voix. Il alla siéger au centre gauche, fit partie de la réunion Feray et se prononça dès cette époque pour le maintien et l'affermissement de la république conservatrice. M. Thiers le chargea de plusieurs missions importantes auprès du quartier général de l'armée d'occupation allemande. A diverses reprises, il

prit la parole sur des questions d'impôt et de commerce et se montra favorable aux idées protectionnistes préconisées par le président de la République. Il parla notamment sur l'impôt, sur la question des tarifs, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les budgets de l'agriculture et du commerce, etc. Pendant quelque temps, il fut président de la réunion Feray, puis vice-président du centre gauche, et il fut nommé à Rouen membre du conseil général en octobre 1871. M. Cordier a voté pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la proposition Rivet, contre la pétition des évêques, pour le retour de la Chambre à Paris, contre le maintien des traités de commerce, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Il se rangea parmi les adversaires du gouvernement de combat, vota contre la circulaire Pascal, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre le septennat, contre la loi des maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, l'amendement Wallon, vota pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur et fut également l'adversaire de la détestable politique de M. Buffet. Lorsque l'Assemblée nationale nomma 75 sénateurs à vie, M. Cordier fut élu au 2e tour de scrutin. Au Sénat, il a continué à suivre la même ligne politique. Il a voté les mesures adoptées par la majorité républicaine de la Chambre des députés et présentées au Sénat. On lui doit un assez grand nombre d'écrits et de brochures sur des questions industrielles. Nous citerons de lui : *Exposition universelle de* 1855 (1855, in-18), avec MM. J. Girardin et Burel; *Etudes sur les industries du coton, du lin, de la soie et de leurs dérivés dans la région du Nord* (1860, in-8°); la *Crise cotonnière dans la Seine-Inférieure, ses causes et ses effets* (1864, in-8°); *Etude et enquête sur les industries de la Seine-Inférieure* (1869, in-8°), etc.

* **CORDIMANE** s. m. — Crust. Nom spécifique d'un crustacé du genre ocypode.

* **CORDON** s. m. — Comm. *Petit cordon*, Ichthyocolle en lyre, la plus estimée.

— *Gros cordon*, Ichthyocolle en cœur.

* **CORDONNET** s. m. — Nom donné à un certain genre de broderie.

* **CORDONNIER** s. m. — Zool. Nom vulgaire du goëland brun, d'un poisson et du notonecte.

* **CORDOUE**, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, sur la rive droite du Guadalquivir ; 38,000 hab.

* **CORDOVA**, ville de l'Amérique du Sud (république Argentine), ch.-l. de la province de son nom ; 34,000 hab.

CORDUBA, nom latin de CORDOUE.

* **CORE** s. m. — Terrain flottant sur les eaux, île flottante.

CORÉ, nom sous lequel les Athéniens adoraient Perséphone.

CORÉCLISE s. f. (ko-ré-kli-ze — du gr. *koré*, pupille ; *kleiô*, je ferme). Pathol. Occlusion de la pupille.

CORECTASIE s. f. (ko-rè-kta-zî — du gr. *koré*, pupille ; *ektasis*, dilatation). Pathol. Dilatation de la pupille. ‖ On dit aussi CORÉDIASTOLE.

CORECTEUR s. m. (ko-rè-kteur — du préf. *co*, et de *recteur*). Celui qui est recteur avec un ou plusieurs autres. Il se dit surtout des directeurs de gymnases ou colléges, en Allemagne.

CORÉMÉGINE s. m. (ko-ré-mé-ji-ne). Chim. Nom donné quelquefois à l'atropine.

CORÉMORPHOSE s. f. (ko-ré-mor-fô-ze — du gr. *koré*, pupille; *morphôsis*, formation). Fabrication d'une pupille artificielle.

CORÉPARELCYSE s. f. (ko-ré-pa-rèl-si-ze — du gr. *koré*, pupille; *parelkein*, allonger). Chir. Manière de pratiquer une pupille artificielle par allongement.

CORÉPHTHISIE s. f. (ko-ré-fti-zî — du gr. *koré*, pupille, et de *phthisie*). Resserrement de la pupille.

CORÉSUS, grand prêtre de Bacchus. Il apparaît dans le mythe de Callirhoé. V. ce dernier mot, au tome III du *Grand Dictionnaire*, page 162.

CORETAS, le premier qui, dit-on, rendit des oracles à Delphes.

CORÉTHON, un des fils de Lycaon.

CORÉTOMIE s. f. (ko-ré-to-mî — du gr. *koré*, pupille; *tomé*, incision). Chir. Incision de la pupille.

* **CORFOU**, la plus considérable des îles Ioniennes ; 74,000 hab.

CORI s. m. (ko-ri). Mamm. Petit quadrupède d'Amérique.

CORIA, surnom de Minerve, chez les Arcadiens, qui la regardaient comme l'inventrice des quadriges. Minerve Coria était fille de Jupiter et de l'océanide Coryphé; elle avait un temple sur une montagne près de Clitorium, en Arcadie.

CORIAIRE s. f. (ko-ri-è-re). Bot. Arbrisseau du midi de la France, appelé aussi CORIARIA.

* **CORIANDRE** s. f. — Encycl. *Essence de coriandre*. On l'extrait en distillant les graines de *coriandre* concassées avec de l'eau. C'est une huile d'un jaune pâle, d'une saveur aromatique, d'une odeur qui a quelque analogie avec celle des fleurs d'oranger. L'essence brute commence à bouillir à 150°; il passe alors une huile qu'on peut représenter par $C^{10}H^{18}O$. A une température plus élevée, l'huile qui distille change de nature et paraît correspondre à la formule

$$(C^{10}H^{16})^4H^2O = C^{40}H^{66}O.$$

CORICARPE s. m. (ko-ri-kar-pe). Bot. Plante du Brésil.

CORIDON s. m. (ko-ri-don). Entom. Espèce de papillon. ‖ On écrit mieux CORYDON.

* **CORINTHIAQUE** adj. — Il s'emploie substantivement pour désigner un officier de la cour du Bas-Empire, qui était chargé de conserver et d'améliorer l'ameublement des palais impériaux.

* **CORLAY**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Loudéac; pop. aggl., 904 hab. — pop. tot., 1,541 hab. « Les courses de Corlay, dit l'auteur de la *Bretagne contemporaine*, sont les plus intéressantes de celles qui, en Bretagne, ont pour objet principal la production et l'essai des chevaux du pays. Ceux-ci, désignés sous le nom de doubles bidets, sont très-recherchés dans les foires; d'heureux croisements opérés dans cette race, au moyen d'étalons anglais pur sang, ont augmenté la taille et allégé l'allure des produits, tout en leur conservant leurs qualités natives. Ils rivalisent maintenant d'agilité avec les meilleurs coursiers et, ainsi améliorés, présentent de très-grands avantages aux cultivateurs, en offrant à la cavalerie légère et aux amateurs d'excellentes montures, d'un prix généralement peu élevé. »

* **CORMEILLES**, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Pont-Audemer; pop. aggl., 1,120 hab. — pop. tot., 1,320 hab. Filature de laine, tanneries, mégisseries; fabriques de toiles, de bonneterie et de souliers; moulins à blé, à tan, à ciment. Riches herbages sur son territoire.

* **CORMON** (Pierre-Etienne PIESTRE, dit **Eugène**), auteur dramatique français. — Les dernières pièces que M. Cormon a fait représenter sont presque toutes des livrets d'opéra-comique. Nous citerons : *Jose Maria*, opéra-comique en trois actes (1866, in-12), avec Meilhac, musique de Cohen; *Robinson Crusoé*, opéra-comique en trois actes (1868, in-12), avec H. Crémieux, musique d'Offenbach; les *Bluets*, opéra-comique en trois actes (1868, in-12), avec Trianon, musique de Cohen ; le *Premier jour de bonheur*, opéra-comique en trois actes (1868, in-12), avec Dennery, musique d'Auber; *Rêve d'amour*, opéra-comique en trois actes (1870, in-12), avec les mêmes; Mme *Turlupin*, opéra-comique en deux actes (1872, in-12), avec Grandvallet, musique de Guiraud; la *Filleule du roi*, opéra-comique en trois actes (1875, in-12), avec Deslandes, musique de A. Vogel; les *Deux orphelines*, drame en cinq actes et huit tableaux (1875, in-12), avec Dennery. Ce dernier ouvrage eut un succès retentissant. En 1874, M. Cormon a remplacé M. Carvalho comme administrateur du Vaudeville.

CORMON (Fernand), peintre français, né à Paris le 23 décembre 1845. Elève de Cabanel, Fromentin et Portaëls, il obtint une médaille à l'exposition de peinture de 1870, pour son tableau : les *Noces de Nibelungen*, portant cette épigraphe : « Brunhilt bat son mari Gunther, l'attache au pied du lit et, le matin venu, lui demande s'il ne serait pas fâché qu'elle le montre à ses gens, ainsi lié par les mains d'une femme. » En 1873, Fernand Cormon obtint encore une médaille pour une étude orientale plein d'originalité, *Sitâ*. En 1875, il remporta le prix du Salon, pour son tableau : la *Mort de Ravana*, roi de Lanka, dont le cadavre fut trouvé sur le champ de bataille par la favorite et les autres épouses du monarque. Cette œuvre d'un peintre presque à ses débuts est fort remarquable ; toutefois, on prétendit, non sans quelque raison, que M. Cormon s'était inspiré du *Massacre de Scio* de Delacroix. Tout en ayant un talent qui lui est personnel, on voit, en effet, que M. Cormon essaye d'imiter ce coloris puissant, cette hardiesse de conception si remarquables chez Delacroix.

Au Salon de 1877, M. Fernand Cormon a exposé un sujet religieux : *Jésus-Christ ressuscite la fille de Jaïre*, et un portrait très-remarqué, celui du sculpteur Carrier-Belleuse.

CORMOPHYTES s. m. pl. (kor-mo-fi-te — du gr. *kormos*, tige; *phuton*, plante). Bot. Grande division du règne végétal, comprenant les mousses, les hépatiques, les fougères et les lycopodiacées.

* **CORNAGE** s. m. — Disposition et dimension des cornes d'un animal : *Ces grands bœufs au* CORNAGE *immense*.

CORNARIEN, ENNE adj. et s. (kor-na-ri-ain, è-ne — rad. *Cornaro*). Qui observe le régime recommandé par le noble vénitien Cornaro, dans le but de s'assurer une longue vie.

* **CORNE** (Hyacinthe-Marie-Augustin), magistrat et homme politique. — Sous l'Empire, M. Corne vécut dans la retraite jusqu'en 1869, époque où il se porta sans succès candidat de l'opposition au Corps législatif. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu député du Nord à l'Assemblée nationale, le premier sur vingt-huit, par 252,239 voix. Resté fidèle à ses idées libérales, M. Corne alla siéger au centre gauche, dans le groupe des républicains conservateurs qui, par raison, comprenaient la nécessité de fonder le seul gouvernement désormais possible. Il devint membre de la commission des grâces, président de la commission de réorganisation de la magistrature et de la commission de la presse. A diverses reprises, il prit la parole, notamment sur la réforme de la magistrature, sur la réunion du service des forêts au ministère de l'agriculture, sur les questions de budget, fit un rapport sur la réorganisation de la trésorerie et proposa, lors de la discussion sur la loi électorale politique, le vote sous enveloppe pour assurer la liberté du scrutin. Cette disposition, après avoir été adoptée, fut repoussée en troisième lecture. M. Corne vota pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, contre le retour de la Chambre à Paris et soutint la politique de M. Thiers. Après le renversement de cet homme d'Etat, il se prononça contre le gouvernement de combat. Lorsque les coalisés monarchistes mirent tout en œuvre pour rétablir la royauté, le député du Nord écrivit une lettre dans laquelle il se déclara partisan de la République, qui depuis trois ans était le gouvernement de fait et de droit de la France, et absolument opposé à des tentatives de réaction qui rejetteraient notre pays dans de nouvelles aventures (17 octobre 1873). Il vota contre la circulaire Pascal, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre le septennat, contre la loi des maires, contre le cabinet de Broglie (le 16 mai 1874), pour les propositions Périer et Maleville. Nommé au mois de décembre président du centre gauche, il prononça un discours dans lequel il traça les devoirs qui s'imposaient à tous ceux, dit-il, qui pensaient comme lui que la République, gouvernement de raison, était le seul possible dans notre France moderne. M. Corne vota l'amendement Wallon, la constitution du 25 février 1875, continua à faire de l'opposition sous le cabinet réactionnaire de M. Buffet et repoussa la loi sur l'enseignement supérieur. Lors de l'élection des sénateurs à vie par l'Assemblée nationale, il fut élu au second tour de scrutin. Ce politique modéré et conciliant a toujours voté au Sénat avec le groupe républicain. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Marcel* (1858, 2 vol. in-12); *Souvenirs d'un proscrit polonais* (1861, in-12); *Education intellectuelle* (1873, in-18).

CORNE (Emile), avocat et publiciste, fils du précédent, né à Douai en 1838, mort en janvier 1872. Il fit ses études littéraires et juridiques à Paris, où il fut reçu licencié en droit. Inscrit au barreau de cette ville, il devint, en 1864, secrétaire de la conférence des avocats stagiaires et s'occupa d'une façon toute particulière des questions pénitentiaires. Dans ce but, il visita les prisons de la France, de la Corse, de la Belgique et de l'Italie, et publia sur ce sujet des mémoires qui furent remarqués. S'étant fixé comme avocat dans sa ville natale, M. Corne prit part à la fondation de bibliothèques populaires, de sociétés coopératives et fit des conférences sur les associations ouvrières, sur des questions économiques, etc. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé sous-préfet de Saint-Omer. M. Corne venait d'être appelé à la sous-préfecture de Compiègne lorsqu'il mourut. Outre des mémoires *Sur quelques réformes à introduire dans la législation pénale, Sur la criminalité, ses causes et les moyens d'y remédier*, on lui doit : la *Petite-Roquette, étude sur l'éducation correctionnelle des jeunes détenus du département de la Seine* (1864, in-8°), ouvrage qui contribua à faire supprimer cette prison; *Prisons et détenus* (1869, in-8°).

CORNÉ, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. et à 12 kilom. de Beaufort, arrond. et à 20 kilom. de Baugé, sur la rive droite de l'Authion; pop. aggl., 460 hab. — pop. tot., 2,009 hab.

Corneille (STATUE DE PIERRE), par M. Falguière; au théâtre de la Comédie-Française. Le grand poëte est assis dans un fauteuil, la jambe droite en avant, la gauche repliée sous le siége, les mains sur les genoux avec un manuscrit qu'il est en train d'écrire; il songe, il compose, il est dans le feu de l'inspiration. L'expression de son visage traduit bien le travail qui se fait dans son esprit : elle est moitié sérieuse, moitié souriante; ce n'est pas la tirade héroïque du *Cid* ou le : « Qu'il mourût! » des *Horaces* qui va jaillir de son cerveau puissant; on dirait bien plutôt qu'il s'apprête à écrire les touchantes et gracieuses paroles que fera entendre Chimène ou Pauline. Quoi qu'il en soit, sa physionomie respire bien l'enthousiasme simple et mâle qui lui dicta ses vers immortels.

Cette statue, dont le modèle en plâtre a paru au Salon de 1872, a été jugée très-favorablement par les principaux critiques. « Il y a beaucoup d'allure, de mouvement, d'animation sculpturale et intellectuelle dans cette grande figure, a dit M. Paul de Saint-Victor. Le modelé est souple et vivant; la tête idéalise, en le rajeunissant, le type connu du grand poëte. Le corps se pose avec aisance sous l'ajustement abondant et remué du costume. C'est monumental et familier à la fois. » Th. Gautier a consacré une de ses dernières pages à l'œuvre de M. Falguière ; nous en extrayons les passages suivants : « La statue de Pierre Corneille par M. Falguière est une œuvre qui, dans l'art, prendra place à côté de la célèbre statue de Voltaire, par Houdon... Du plus loin qu'on aperçoit dans son fauteuil, une jambe négligemment repliée sous l'autre, ses tablettes à la main, ce cavalier, d'attitude simple et fière, qui semble attendre l'inspiration, on devine l'auteur du *Cid*, et on le reconnaît avant d'avoir vérifié la ressemblance de ses traits... M. Falguière a consulté les portraits contemporains, mais il n'en a suivi aucun servilement. Il n'a pas représenté ce que les gens de la cour et de la ville, sous Louis XIV, appelaient assez dédaigneusement « le bonhomme Corneille. » Mais il a fait voir le poëte dans toute la force de l'âge et du génie, vers trente-cinq ou quarante ans, élégant et jeune encore, capable de tirer l'épée comme un Cid et ayant un peu cet air héroïquement matamore du Rotrou de Caffieri. Cet air n'était peut-être pas dans sa personne, mais il était dans son esprit, à coup sûr, et dans l'allure de l'époque... Que l'exécution de la tête et des mains soit parfaite, cela ne surprendra personne de la part de M. Falguière ; mais on peut être étonné de la souplesse, de l'aisance et de la propriété parfaites avec lesquelles sont traitées les diverses parties du costume : pourpoint, chausses, bas, souliers, bouffettes, rabat, manteau. On les dirait familièrement copiés sur des contemporains en action, ces vêtements si libres, si bien rompus aux plis des articulations et sous lesquels on sent si bien vivre et se mouvoir le corps. Que d'études d'étoffe, que de combinaisons de plis refaits vingt fois il a fallu pour arriver à cette facilité souveraine, qui semble faire improviser l'ajustement d'une statue comme un croquis de costume d'après nature à la sanguine ou à la pierre de Bologne! Cette figure si naturellement posée, si à l'aise dans ses vêtements, monumentale sans emphase, fait le plus grand honneur à M. Falguière et sera pour la Comédie-Française un de ses plus beaux ornements. Il est impossible de mieux saisir le caractère héroïque et galant, sublime et familier à la fois, un peu romanesque même, du grand Corneille. » S'il nous est permis de mêler à ce concert d'éloges une note un peu sévère, nous dirons que l'œuvre de M. Falguière pèche par un excès de détails dans le costume et une exagération dans le mouvement; sans doute, ces détails sont exacts, ce mouvement est vrai; mais la statuaire réclame plus de simplicité, plus de gravité.

CORNÉLIE s. f. (kor-né-ll). Bot. Plante de la Chine.

CORNÉLIE, tragédienne française, née en 1830, morte en avril 1876. Elle fut une des plus grandes actrices de notre époque. Elle dut d'abord sa renommée à Ricourt, qui parla d'elle aux journalistes et aux critiques. M. Francisque Sarcey est le premier qui ait entrepris, dans l'*Opinion nationale*, une campagne en faveur de cette admirable artiste. « Elle avait le feu sacré, dit-il; elle portait tout naturellement dans la tragédie les ardeurs de la passion moderne, ne se souciant point de la tradition, qu'elle ignorait; elle sentait et disait avec une sorte de fougue mal réglée, mais puissante. Elle frappa beaucoup de bons juges, et ce temps d'humbles débuts, dans un pauvre boui-boui, fut son ère de gloire. » Par malheur, cette actrice à la vive intelligence, à l'âme ardente était laide. Elle avait des traits écrasés, une bouche large, un front très-avancé. Sa mémoire devait la trahir un jour, et jamais elle ne parvint ni à ennoblir ni à gouverner complétement sa voix et son geste. Cependant, entraînée par une vocation irrésistible, cette malheureuse femme suivit la route qu'elle s'était tracée avec une conviction, un zèle, une ténacité dont aucun récit ne saurait donner l'idée. Elle a joué la tragédie dans les salles les plus infimes, avec des partenaires de raccroc, devant des publics de hasard ; elle l'eût jouée dans une grange, devant des charretiers et des filles de cuisine. Elle a eu deux ou trois fois la main sur le succès, et le succès a fui; mais elle n'a jamais désespéré d'elle-même ni de son avenir. Elle a passé un moment à l'Odéon ; elle commençait à y être goûtée, quand se leva un nouvel astre, tout éclatant de jeunesse et de beauté, qui accapara la maigre place réservée à Cornélie. Il fallut se retirer; elle reprit sa vie d'aventures, jusqu'au jour où M. Thierry fut appelé à la direction du Théâtre-Français. Il se souvint d'elle et l'engagea. « C'est alors, dit Sarcey, que je la connus et que je me laissai charmer à ces vives lueurs de sensibilité ardente qui s'échappaient, par intervalles, d'un jeu incorrect et irrégulier. Je n'oublierai jamais la façon dont elle disait, dans le rôle d'Œnone :

O désespoir! ô crime! ô déplorable race!
Voyage infortuné! rivage malheureux!
Fallait-il approcher de tes bords dangereux!

Phèdre vient d'avouer à sa nourrice son amour incestueux pour Hippolyte, et l'effroi